

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Numéros 1883-454, 1883-456 et 1883-457

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant les immeubles suivants :

- 1. Demande de dérogation mineure numéro 1883-454 pour le bâtiment situé aux 9214-9280, boulevard Lacordaire**, à Saint-Léonard, lot numéro 1 332 328 du cadastre du Québec, dans la zone C09-18.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la distance minimale de 0,9 mètre, exigée à l'article 7.1.9.2.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, entre toute partie d'une enseigne sur poteau et la limite de propriété avant, soit réduite à 0 pour l'enseigne sur poteau installée à la limite sud du terrain.
- 2. Demande de dérogation mineure numéro 1883-456 pour le bâtiment situé au 7124, rue Daudet**, à Saint-Léonard, lot numéro 6 048 683 du cadastre du Québec, dans la zone C04-29.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'empiètement maximal de 2,5 mètres dans la marge arrière pour un perron, un balcon et une galerie faisant corps avec le bâtiment, indiqué à l'article 6.2.2.1, paragraphe 9 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 3,95 mètres pour le balcon situé en cour arrière, par rapport au lot projeté numéro 6 197 935.

- 3. Demande de dérogation mineure numéro 1883-457 pour le bâtiment situé aux 4400-4420, rue Jean-Talon**, à Saint-Léonard, lot numéro 6 012 736 du cadastre du Québec, dans la zone C04-29.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la distance minimale de 2 mètres entre un perron, un balcon et une galerie faisant corps avec le bâtiment et une ligne arrière de terrain, indiquée à l'article 6.2.2.1, paragraphe 9 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,30 mètre pour les balcons situés du 2^e au 7^e étage du bâtiment existant par rapport au lot projeté numéro 6 197 936.
- que la marge arrière minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone C04-29, soit réduite à 0 pour la partie du bâtiment adjacente au lot numéro 6 048 683 (futurs lots numéro 6 197 935 et 6 197 936) du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 4 juin 2018, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 15 mai 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard